

Bienheureux Jean-Paul II

Catéchèse sur la Vierge Marie, Reine de l'Univers (audience générale du 23 juillet 1997)

1. La dévotion populaire invoque Marie comme Reine. Le Concile, après avoir rappelé l'Assomption de la Vierge "dans la gloire céleste avec son âme et son corps", explique qu'elle fut "exaltée par le Seigneur comme la Reine de l'univers, afin d'être ainsi plus pleinement conformée à son Fils, Seigneur des seigneurs (cf. Ap 19, 16) et vainqueur du péché et de la mort" (*Lumen Gentium* 59).

À partir du cinquième siècle, en effet, pratiquement au cours de la même période qui voit le Concile d'Éphèse la proclamer "Mère de Dieu", on commence à attribuer à Marie le titre de Reine. Par cette nouvelle reconnaissance de sa très haute dignité, le peuple chrétien veut la placer au-dessus de toutes les créatures, exaltant son rôle et son importance dans la vie de toute personne singulière et du monde entier.

Mais déjà, dans un fragment d'homélie attribué à Origène, apparaît ce commentaire au sujet des paroles prononcées par Elisabeth lors de la Visitation : "C'est moi qui aurais dû venir à toi, parce que tu es bénie plus que toutes les femmes, toi, la mère de mon Seigneur, toi, ma Dame" (*Fragmenta*, PG 13,1902D). Dans ce texte, on passe spontanément de l'expression "la mère de mon Seigneur" à l'appellation "ma Dame", anticipant ce que déclarera plus tard saint Jean Damascène, qui attribue à Marie le titre de "Souveraine" : "Quand elle est devenue mère du Créateur, elle est devenue véritablement la souveraine de toutes les créatures" (*De fide orthodoxa*, 4,14, PG 94,1157).

2. Mon vénéré prédécesseur Pie XII, dans l'Encyclique *Ad coeli Reginam* à laquelle se réfère le texte de la Constitution *Lumen Gentium*, indique comme fondement de la royauté de Marie, outre sa maternité, sa coopération à l'oeuvre de la Rédemption. L'Encyclique rappelle le texte liturgique : "Sainte Marie, Reine du Ciel et Souveraine du monde, se tenait debout, dans la douleur, près de la Croix de notre Seigneur Jésus-Christ" (AAS 46 [1954] 634). Elle établit ensuite une analogie entre Marie et le Christ, qui nous aide à comprendre la signification de la royauté de la Vierge. Le Christ est roi non seulement en tant que Fils de Dieu, mais aussi en tant que Rédempteur ; Marie est reine non seulement parce qu'elle est Mère de Dieu, mais aussi parce que, associée comme nouvelle Ève au nouvel Adam, elle coopéra à l'oeuvre de la Rédemption du genre humain (AAS 46 [1954] 635).

Dans l'Évangile de Marc, nous lisons qu'au jour de l'Ascension le Seigneur Jésus "fut enlevé au Ciel et s'assit à la droite de Dieu" (Mc 16, 19). Dans le langage biblique, "siéger à la droite de Dieu" signifie en partager le pouvoir souverain. En siégeant "à la droite du Père", il instaure son règne, le Règne de Dieu. Élevée au Ciel, Marie est associée au pouvoir de son Fils et se consacre à l'extension du Royaume, participant à la diffusion de la grâce divine dans le monde.

Si nous regardons l'analogie qui existe entre l'Ascension du Christ et l'Assomption de Marie, nous pouvons conclure que, en dépendance du Christ, Marie est la reine qui possède et exerce sur l'univers une souveraineté qui lui a été donnée par son Fils lui-même.

3. Le titre de Reine ne remplace certes pas celui de Mère : sa royauté demeure un corollaire de sa mission maternelle particulière, et exprime simplement le pouvoir qui lui a été conféré pour accomplir une telle mission.

En citant la Bulle *Ineffabilis Deus* de Pie IX, le Souverain Pontife Pie XII met en évidence cette dimension maternelle de la royauté de la Vierge : "Ayant pour nous une affection maternelle et assumant les intérêts de notre salut, elle étend sa sollicitude à tout le genre humain. Établie par le Seigneur Reine du Ciel et de la terre, élevée au-dessus de tous les chœurs des anges et de toute la hiérarchie céleste des saints, siégeant à la droite de son Fils unique, notre Seigneur Jésus-Christ, elle obtient audience par la puissance de ses supplications maternelles ; elle reçoit tout ce qu'elle demande et n'éprouve jamais de refus" (AAS 46 [1954] 636-637).

4. Les chrétiens regardent donc avec confiance vers Marie Reine, et cela non seulement ne diminue pas mais, au contraire, exalte leur abandon filial envers celle qui est mère dans l'ordre de la grâce.

Et même, la sollicitude de Marie Reine pour les hommes peut être pleinement efficace précisément en vertu de l'état glorieux qui fait suite à son Assomption. Saint Germain de Constantinople le met bien en lumière, lui qui pense qu'un tel état assure l'intime relation de Marie avec son Fils et rend possible son intercession en notre faveur. Il ajoute, s'adressant à Marie : le Christ a voulu "avoir, pour ainsi dire, la proximité de tes lèvres et de ton cœur ; il accède ainsi à tous les désirs que tu lui exprimes, quand tu souffres pour tes enfants, et il exécute, par sa puissance divine, tout ce que tu lui demandes" (*Hom. 1*, PG 98,348).

5. On peut conclure que l'Assomption favorise la pleine communion de Marie non seulement avec le Christ, mais avec chacun de nous : elle est auprès de nous parce que son état glorieux lui permet de nous suivre dans notre itinéraire terrestre quotidien. Comme nous le lisons encore chez saint Germain : "Tu habites spirituellement avec nous, et la grandeur de la vigilance que tu exerces sur nous met en évidence ta communauté de vie avec nous" (*Hom. 1*, PG 98,344).

Loin, donc, de créer une distance entre nous et elle, l'état glorieux de Marie suscite une proximité continuelle et pleine d'attentions. Elle connaît tout ce qui advient dans notre existence et nous soutient de son amour maternel dans les épreuves de la vie.

Élevée dans la gloire du Ciel, Marie se consacre totalement à l'œuvre du salut pour communiquer à tout être vivant la félicité qui lui a été concédée. Elle est une Reine qui donne tout ce qu'elle possède, partageant surtout la vie et l'amour du Christ.